

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT (01-277-69) MODIFIANT LE RÈGLE-
MENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) VISANT À
RÉDUIRE L'INTENSITÉ DES ACTIVITÉS INDUS-
TRIELLES AUTORISÉES SUR LE BOULEVARD
SAINT-LAURENT**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0298 du 7 juillet 2014, un premier projet du Règlement (01-277-69) modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) visant à réduire l'intensité des activités industrielles autorisées sur le boulevard Saint-Laurent.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 26 août 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le **Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal** (01-277) afin de réduire l'intensité des activités industrielles autorisées sur le boulevard Saint-Laurent.

En résumé, le projet de règlement a pour effet de :

- remplacer la catégorie d'usage industriel prescrit dans les zones 0161, 0171, 0179, 0190, 0200, 0237, 0259, 0422, 0428, 0484, 0508, 0651, 0654 par la catégorie I.C.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 août 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx